

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DU SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le lundi 5 décembre 2022 à 19h30 à la salle du conseil située au 4118, route 112 à Sacré-Cœur-de-Jésus.

Sont présents : Monsieur Guy Roy, maire

Messieurs les conseillers André Giguère, Jason Nadeau, François Paré, Alain Faucher et Valmond Lessard.

Le conseiller Stéphane Paré est absent.

La directrice générale et greffière-trésorière, Sylvie Mercier, assiste à la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire fait l'ouverture de la séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

1. *Ouverture de la séance*
2. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
3. *Adoption du procès-verbal du 7 novembre 2022*
4. *Suivi des dossiers*
 - 4.1. *Modification du programme d'aide financière aux activités sportives et culturelles*
5. *Résolution TECQ- programmation des travaux no 2 comportant des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coût des travaux admissibles*
6. *Lecture de la correspondance*
7. *Acceptation soumission pour la cueillette des ordures et de la récupération*
8. *Acceptation soumission huile chauffage et diésel pour l'année 2023*
9. *Salle et période de questions*
10. *Étude et adoption des comptes*
11. *Compte-rendu des comités*
12. *Questions diverses*
13. *Levée de la séance*

2022-12-4297

Il est proposé par le conseiller Jason Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté et le point questions diverses demeure ouvert.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 NOVEMBRE 2022

ATTENDU QUE *tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022 au moins 72 heures avant la tenue des présentes, en conséquence »*

2022-12-4298

Il est proposé par le conseiller Alain Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 5 novembre 2022 soit accepté tel que rédigé.

4. SUIVI DES DOSSIERS

4.1 Modification du programme d'aide financière aux activités sportives et culturelles

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus souhaite favoriser et promouvoir l'activité physique afin d'établir de saines habitudes de vie et lutter contre la sédentarité et l'obésité;

CONSIDÉRANT l'observation d'une citoyenne en rapport avec le programme d'aide financière aux activités culturelles et sportives;

CONSIDÉRANT le fait que les membres du conseil désirent élargir le programme aux personnes de 65 ans et plus, résidents sur notre territoire;

2022-12-4299

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Giguère et résolu à l'unanimité des conseillers que le programme d'aide financière aux activités culturelles et sportives soit maintenant offert aux résidents de la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus, âgés de 65 et plus et qui désirent participer à des cours de natation.

5. RÉOLUTION TECQ- PROGRAMMATION DES TRAVAUX NO 2 COMPORTANT DES COÛTS RÉALISÉS VÉRIDIQUES ET DES COÛTS PRÉVUS

ATTENDU QUE :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

2022-12-4300

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Faucher et résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023

- *La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;*
- *La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;*
- *La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;*
- *La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.*

6. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

➤ *Calendrier des séances*

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

2022-12-4301

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jason Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances du conseil municipal pour 2023, qui se tiendront le 1er lundi de chaque mois (exceptionnellement le 2e lundi de janvier et le 1er mardi de septembre) et qui débiteront à 19h30 :

| | |
|---------------------|------------|
| 9 janvier | 13 février |
| 6 mars | 3 avril |
| 1 mai | 5 juin |
| 3 juillet | 7 août |
| 5 septembre (mardi) | 2 octobre |
| 6 novembre | 4 décembre |

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et greffière-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

➤ **Résolution « Capacité physique des pompiers »**

Après discussion, les membres du conseil ont décidé de ne pas adopter cette résolution.

➤ **Résolution « Appui aux Producteurs et productrices acéricoles du Québec - dossier terres publiques »**

Les membres du conseil ont décidé de ne pas appuyer cette demande.

➤ **Prévisions budgétaires Biblio**

2022-12-4302

Il est proposé par le conseiller Valmond Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de la Paroisse du Sacré-Cœur-de-Jésus accepte les prévisions budgétaires 2023 de La Bouquinerie pour une participation de la municipalité au montant de 5 332\$.

➤ **Achat de 2 ordinateurs et licences**

CONSIDÉRANT le fait que les ordinateurs utilisés par les employées de bureau datent de plus de 10 ans et que ceux-ci demandent d'importantes mises à jour et que le monde de l'informatique est constamment en évolution;

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé par demande de soumission de gré à gré auprès de M. Charles Trépanier et de Cyber 3D pour l'achat de 2 ordinateurs et les licences requises au bon fonctionnement de ceux-ci;

CONSIDÉRANT que nous devons réduire la possibilité que des situations susceptibles de compromettre la sécurité des SCI se présentent, la municipalité doit mettre en place différentes mesures de sécurité relatives à la gestion des accès et à la sécurité de leur réseau;

2022-12-4303

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Paré et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de Cyber 3D pour l'achat de 2 ordinateurs et d'un écran incluant les licences Office, Cyber-attaques tel que décrit dans la soumission #81573 au montant de 2 220,96\$ plus taxes. De plus, il est aussi résolu d'accepter la soumission # 81575 pour l'achat d'un routeur de sécurité incluant antenne, adaptateur et configuration, au montant de 3 015,97\$ plus taxes ainsi qu'une banque de 35 heures au montant de 3 395\$ plus taxes selon la soumission # 81574.

➤ **Date de séance du budget**

La séance spéciale du budget aura lieu le 19 décembre à 19h00 et sera suivie par une séance extraordinaire à 19h30.

➤ **Bilan incendie pour le mois de novembre 2022**

Le maire fait la lecture du bilan incendie du mois de novembre.

➤ **Engagement employé de voirie**

2022-12-4304

Il est proposé par le conseiller Jason Nadeau et résolu à l'unanimité d'engager M. Daniel Mailloux comme opérateur journalier et mécanicien à temps partiel selon les conditions énumérées dans la convention collective.

➤ **Déneigement du stationnement du Club de ski de fond La Balade**

2022-12-4305

Il est proposé par le conseiller Valmond Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder au déneigement du stationnement pour la saison hivernale 2022-2023.

➤ **Lettre d'appui pour le Centre d'entraide Le SPOT**

2022-12-4306

Il est proposé par le conseiller Alain Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers de contribuer pour un montant de 200 \$.

➤ **Emploi d'été Canada**

ATTENDU QUE le Canada a créé le programme Emplois d'été Canada, une composante de la Stratégie emploi et compétences jeunesse au titre de laquelle une aide financière peut être accordée aux employeurs pour encourager ceux-ci à embaucher des jeunes pour les aider à obtenir un emploi ou des compétences liées à la carrière;

ATTENDU QUE la municipalité propose d'embaucher un ou des participants pour les emplois énumérés dans la « Demande au titre d'Emplois d'été Canada »;

ATTENDU QUE le Canada a convenu d'accorder une contribution financière à l'égard des coûts liés aux emplois au titre d'Emplois d'été Canada;

2022-12-4307

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Paré et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale / secrétaire trésorière à remplir la demande auprès du Gouvernement du Canada afin de procéder à l'embauche d'un étudiant pour l'entretien du Sentier des Mineurs.

➤ **Demande du Comité du Saint-Esprit des Pentes-Côtes pour l'entretien de la cour de l'église pour la saison hivernale 2022-2023**

2022-12-4308

Il est proposé par le conseiller Valmond Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder 5 heures de souffleur pour la saison hivernale 2022-2023 pour l'entretien du stationnement de l'église. Il est bien entendu que cet entretien se fera selon la disponibilité des employés de voirie.

7. ACCEPTATION SOUMISSION POUR LA CUEILLETTE DES ORDURES ET DE LA RÉCUPÉRATION

ATTENDU QUE la municipalité a procédé par appel d'offres publiques demandant des soumissions pour la cueillette et le transport des matières résiduelles d'une durée de trois (3) ans et pour la cueillette et le transport des matières récupérables d'une durée de deux (2) ans avec option de renouvellement d'un (1) an. Une seule soumission conforme a été déposée soit celle de :

« Services sanitaires Denis Fortier Inc. » au montant de 241 407,05\$ toutes taxes incluses.

2022-12-4309

Il est proposé par le conseiller Alain Faucher et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Services sanitaires Denis Fortier Inc. au montant de 241 407,05\$ toutes taxes incluses pour un contrat d'une durée de trois (3) ans commençant le 1^{er} janvier 2023 et se terminant le 31 décembre 2025 à raison de 26 cueillettes de récupération et de 26 cueillettes d'ordures. La cueillette des ordures et de la récupération se fera la même semaine et la même journée soit le vendredi.

8. ACCEPTATION SOUMISSION HUILE CHAUFFAGE ET DIÉSEL POUR L'ANNÉE 2023

La municipalité a procédé par appels d'offres sur invitation pour l'obtention de soumission pour son approvisionnement en diésel et en huile à chauffage. Trois (3) soumissions ont été reçues.

Suite aux prix soumissionnés, les membres du conseil municipal demande à ce que des informations supplémentaires soient prises. L'acceptation du soumissionnaire est remise à la prochaine séance.

9. SALLE ET PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire invite les citoyens à la période de questions.

10. ÉTUDE ET ADOPTION DES COMPTES

Le Conseil procède à l'étude des comptes à payer pour le mois de novembre :

Salaire du mois de novembre 2022 20 467,96 \$

Comptes à payer

| | |
|---------------------|--------------|
| C2200159 à C2200168 | 7 854,16 \$ |
| P2200268 à P2200302 | 42 557,60 \$ |
| L2200121 à L2200134 | 26 703,98 \$ |

2022-12-4310

Les comptes sont acceptés et le paiement en est autorisé sur proposition du conseiller Jason Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers.

11. COMPTE-RENDU DES COMITÉS

➤ Bibliothèque « La Bouquinerie »

Le conseiller François Paré nous donne un compte rendu de la dernière réunion.

12. QUESTIONS DIVERSES

➤ Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Conformément à l'article 357 de la Loi sur les Élections et les Référendums, la déclaration des intérêts pécuniaires dûment complétée du conseiller Stéphane Paré est déposé.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-12-4311

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Alain Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée.

« Je, Guy Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

(Signé)

Guy Roy
Maire

(Signé)

Sylvie Mercier
Dir. générale/greffière trésorière

Je certifie que la Municipalité de la Paroisse du Sacré-Cœur-de-Jésus dispose des crédits suffisants afin d'acquitter les dépenses des résolutions suivantes : 2022-12-4302, 4303, 4305, 4306, 4308, 4309 et 4310.